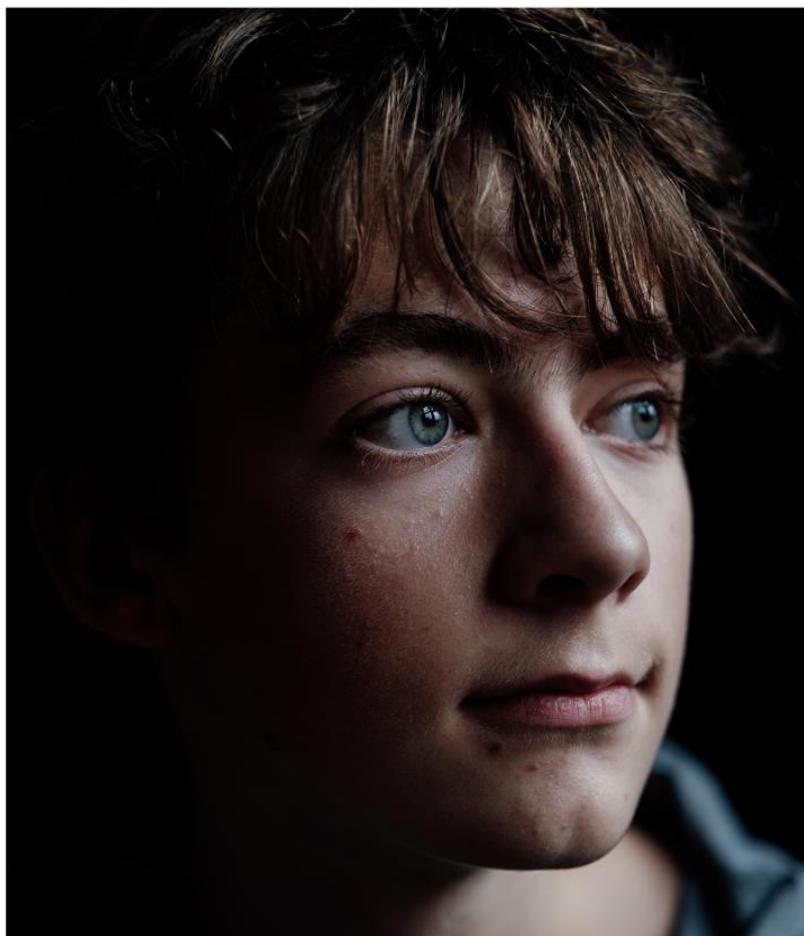


Objectif 3: L'accès de tous les enfants aux technologies et à leur utilisation sûre



Session sur les droits de l'enfant à l'ère des technologies numériques et de l'intelligence artificielle

Conférence d'examen à mi-parcours de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027)



Building a Europe
for and with children

Construire une Europe
pour et avec les enfants



PRÉSIDENTIE DU / PRESIDENCY OF
LUXEMBOURG
CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE
11/2024 - 05/2025



Les droits de l'enfant à l'ère des technologies numériques et de l'intelligence artificielle

Et si nous créions un monde numérique qui renforce les capacités des enfants tout en assurant leur protection contre les risques éventuels du développement technologique ?

Permettre l'accès de tous les enfants aux technologies et garantir leur utilisation sûre constitue le **troisième objectif de l'actuelle Stratégie pour les droits de l'enfant (2022- 2027)**. Encouragés par les normes et études existants, les États membres du Conseil de l'Europe ont souligné l'importance, pour des enfants grandissant dans un monde numérique, de voir leurs droits garantis dans cet environnement ainsi que d'explorer les nouvelles problématiques engendrées par les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle via une perspective holistique.

Internet et les technologies émergentes ont un potentiel illimité. Cependant, comme toute innovation, elles comportent également des risques, notamment pour les enfants. Il est important d'anticiper et de sensibiliser les enfants aux violations de leurs données personnelles, aux risques potentiels liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle, mais également aux sollicitations ou manipulations pouvant induire de l'exploitation et des abus sexuels. En témoignent les images diffusées en ligne et disponibles à la demande. Tandis que les auteurs de ces actes restent confortablement installés devant leurs écrans, les victimes subissent un traumatisme bien réel, dont les séquelles les marquent à vie. Selon l'[avis interprétatif sur l'applicabilité de la Convention de Lanzarote aux infractions sexuelles commises à l'encontre des enfants et facilitées par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication \(TIC\)](#) « les infractions mentionnées dans la Convention de Lanzarote restent érigées en infractions pénales (...) quels que soient les moyens utilisés par les délinquants sexuels pour les commettre (...) », alors même que le texte de la Convention de Lanzarote ne mentionne pas spécifiquement les TIC.

Nous commençons à peine à saisir les immenses possibilités et les défis considérables que l'intelligence artificielle apportera dans les années à venir. Les textes, images, sons et vidéos générés par l'IA, tels que les deepfakes, sont de plus en plus utilisés pour exploiter, manipuler et faire chanter les enfants. Les acteurs nationaux et internationaux devraient alors se pencher sur les moyens de mettre en place les mesures les plus appropriées et les plus robustes pour protéger les enfants et leur garantir l'utilisation en toute sécurité des technologies basées sur l'intelligence artificielle.

Il y a quelques mois, le Conseil de l'Europe a adopté le tout premier traité international juridiquement contraignant visant à garantir le respect des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie dans l'utilisation des systèmes d'intelligence artificielle : la [Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit](#). Cette nouvelle convention-cadre exige l'identification, l'évaluation, la prévention et l'atténuation des risques, en tenant dûment compte des vulnérabilités spécifiques des enfants, et s'applique aux activités du cycle de vie des systèmes d'intelligence artificielle. Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) s'est également penché sur la question et, en mai 2024, a approuvé une [étude cartographique sur les droits de l'enfant et](#)

[l'intelligence artificielle portant sur les cadres juridiques qui abordent l'IA dans le contexte des droits de l'enfant](#). L'une des préconisations conclusives de cette étude souligne « *le besoin urgent de développer des outils d'évaluation des risques et de l'impact de l'IA sur les droits de l'enfant* ». Faisant suite à cette recommandation, la possibilité de créer un « Outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant » (CRIA+) a été présentée au CDENF et a été accueillie très favorablement.

Objectif de la session

Cette session vise à dresser un bilan des normes et outils existants du Conseil de l'Europe contribuant à préserver les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, ainsi qu'à explorer des exemples concrets de mise en œuvre nationale. Ceux-ci témoignent de la manière dont les cadres normatifs peuvent être opérationnalisés pour répondre au mieux aux éventuels défis qui se posent.

La première partie de la session se veut interactive, avec une volonté de sensibilisation aux enjeux posés par le numérique à travers des ateliers en petit groupe menés en parallèle. Les participants devront choisir entre un « escape game » sur la protection des données personnelles dans le monde numérique ; un atelier pratique sur l'Intelligence artificielle, un atelier interactif sur le « sexting », « sextorsion » et « cyber-grooming », et un jeu de cartes pour responsabiliser les parents et les enfants sur l'utilisation d'Internet.

La deuxième partie sera recentrée sur l'impact de l'Intelligence artificielle sur les enfants, et visera à consulter les parties prenantes dans le processus d'élaboration du CRIA+ (Outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant¹). Il s'agira de rassembler une variété de perspectives, d'expériences et d'expertises afin de contribuer et d'enrichir le processus de prise de décision technique. Tout en examinant la situation actuelle, les principaux intervenants et les participants seront invités à échanger sur les pratiques, les réussites et les défis existants et émergents, ainsi qu'à partager leurs points de vue sur l'élaboration de futurs cadres juridiques des systèmes d'intelligence artificielle basés sur une approche respectueuse des droits de l'enfant.

¹ CRIA+: Child rights impact assessment tool on artificial intelligence

Informations pratiques

Session	Les droits de l'enfant à l'ère des technologies numériques et de l'intelligence artificielle
Objectif de la Stratégie	Objectif 3 - L'accès de tous les enfants aux technologies et à leur utilisation sûre
Jour et heure	Jeudi 3 avril, 10h30 – 13h00
Lieu	Bâtiment Agora, Conseil de l'Europe
Salle	G03 – en présence seulement
Langues	Anglais, français, italien

Programme

10h30	Modération : <i>Célia Chamiça, Personne de référence du CDEF sur les droits de l'enfant et les technologies numériques et l'intelligence artificielle et représentante du CDEF pour le Portugal</i>
10h40	I. Propos introductifs <ul style="list-style-type: none">• Opportunités et défis du monde numérique pour les enfants - <i>Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse</i>• La protection de l'enfance au cœur des outils du Conseil de l'Europe sur la gouvernance numérique - <i>Matthias Kloth, Chef du Département de la gouvernance numérique et du sport, Conseil de l'Europe</i>
11h00	II. Activités interactives parallèles de sensibilisation aux enjeux numériques <ol style="list-style-type: none">1. Atelier « Protéger les jeunes en ligne : Comprendre les défis du sexting, de la sextorsion et du cyber-grooming » - modéré par l'équipe de BEE SECURE (salle G03 – EN, FR)2. Atelier « Intelligence Artificielle » - modéré par BEE SECURE (salle G05 - EN)3. Escape Game sur la protection des données « Code Hunters » - modéré par BEE SECURE (hall)4. Atelier « Explorer le monde numérique avec nos enfants » animé par les parents numériques (G04 – EN, IT)
12h00	III. Consultation des parties prenantes sur une évaluation d'impact sur les droits de l'enfant grâce à l'intelligence artificielle (CIA) – retour en salle G03 <ul style="list-style-type: none">• Présentation de la réflexion en cours sur la CIA - <i>Manon Baert, Fondation Five Rights</i>• Consultation des parties prenantes
13h00	Fin de la session